



**Document complémentaire  
au référentiel du BEPA  
spécialité Travaux d'entretien de  
l'environnement**

*Document de travail Juin 2012*

## Sommaire

Ce document complémentaire du référentiel de diplôme est destiné aux équipes pédagogiques.

- |  |      |
|--|------|
| 1. Présentation du BEPA Travaux d'entretien de l'environnement   | p 3  |
| 2. Présentation des fiches compétences   | p 3  |
| 3. Les fiches compétences du BEPA Travaux d'entretien de l'environnement   | p 6  |
| Annexe 1 : Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme  | p 15 |
| Annexe 2 : Textes réglementaires, autres références et liste des BEPA du champ professionnel « nature – jardin – paysage – forêt » | p 17 |

*Ce document, qui réunit les fiches compétences relatives à l'emploi d'agent chargé des travaux d'entretien de l'environnement, est complémentaire au référentiel du diplôme de BEPA. Il est indissociable de ce référentiel, qui est l'outil de référence des enseignants et doit être consulté dans sa globalité, quelle que soit leur spécialisation.*

## **1. Présentation du BEPA Travaux d'entretien de l'environnement**

Le Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité Travaux d'entretien de l'environnement du ministère chargé de l'agriculture relève du champ professionnel « nature – jardin – paysage – forêt ».

Cette spécialité est rattachée à la spécialité Gestion des milieux naturels et de la faune du baccalauréat professionnel.

Le BEPA est une certification intermédiaire qui s'inscrit dans un cursus de baccalauréat professionnel en 3 ans. Sa délivrance est indépendante de celle du bac pro.

Ce diplôme national atteste d'une qualification professionnelle. Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Le référentiel du diplôme comporte :

- un référentiel professionnel qui caractérise les activités professionnelles des emplois d'agent chargé des travaux d'entretien de l'environnement visés par le diplôme,
- et un référentiel de certification qui précise les capacités générales et professionnelles requises pour l'obtention du diplôme et donne le règlement d'examen.

Il peut être téléchargé sur le site chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes-textes-officiels-et-documents/bepa.html>

## **2. Présentation des fiches compétences**

Les référentiels de diplômes sont des documents réglementaires destinés à être consultés ou utilisés par différentes catégories d'usagers : les enseignants, les personnes chargées de la gestion du système, les professionnels du secteur, les apprenants, les parents d'élèves... C'est pourquoi ces documents ne présentent que les éléments indispensables à ces usagers.

D'autres informations, utiles au travail des équipes pédagogiques tant pour préparer la formation que l'évaluation ou encore pour organiser les phases d'alternance, sont réunies sous forme de fiches appelées « fiches compétences » dans ce document complémentaire. Ces informations proviennent de la phase d'ingénierie qui a permis d'élaborer le référentiel professionnel du diplôme.

**Les fiches compétences** sont issues de l'analyse du travail et s'appuient sur le repérage de situations professionnelles *significatives*, reconnues par les professionnels (employeurs et salariés titulaires des emplois) comme particulièrement révélatrices de la compétence<sup>1</sup>.

Les situations et les ressources<sup>2</sup> décrites dans ces fiches ne constituent pas une liste exhaustive et certaines sont actualisables. Ont été retenues celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour

---

1 Parmi les critères utilisés pour leur détermination peuvent être cités : la fréquence, la complexité, la prise en compte d'aspects prospectifs ou répondant à des nécessités politiques, réglementaires, stratégiques, sociales, éducatives.

<sup>2</sup> Le terme « ressources » est entendu au sens de tout ce sur quoi s'appuie le professionnel pour exercer avec compétence ses activités : les ressources peuvent être des connaissances (savoirs), des savoir-faire, des

exercer le métier dans une majorité de configurations observées. Une fiche est élaborée pour chaque champ de compétences suffisamment homogène pour être distingué. La liste des situations significatives et les champs de compétences correspondants figurent dans le référentiel professionnel du diplôme. Elle est reproduite dans ce document (page suivante).

Les fiches sont toutes structurées sur le même modèle. Elles précisent pour chaque champ de compétences :

- des éléments de contexte : finalité du travail, responsabilité et autonomie du salarié, environnement de travail, indicateurs de réussite.
- les ressources à mobiliser pour mettre en œuvre efficacement les activités : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

(cf. les définitions des rubriques en annexe 1).

Les fiches permettent d'appréhender la nature des emplois et des activités des futurs diplômés. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

### **Utilisation des fiches compétences pour la formation et l'évaluation**

Les fiches compétences donnent des indications aux équipes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, en particulier pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent aussi être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel.

Remarque : Les fiches compétences concernent la description de situations professionnelles maîtrisées par des professionnels confirmés. Les équipes tiendront compte dans la préparation des évaluations que les capacités attestées par le diplôme ne visent pas ce niveau de maîtrise mais celui nécessaire à l'insertion dans l'emploi.

---

comportements... dont la combinatoire permet la compétence. N'ont été retenues dans les fiches compétences que les « ressources » qui peuvent être acquises par la formation ou par l'expérience. C'est pourquoi n'y figure aucune mention d'aptitudes ou de qualités personnelles.

## Situations professionnelles significatives

L'analyse des emplois et l'analyse du travail effectuées pour élaborer le référentiel professionnel ont permis d'identifier un certain nombre de situations professionnelles significatives de la compétence (SPS). Ces situations ont été indiquées par les professionnels comme représentatives du cœur du métier. Elles sont peu nombreuses et elles mobilisent les compétences-clés nécessaires à l'exercice du métier.

Le tableau suivant, extrait du référentiel professionnel, présente les SPS des emplois visés par le BEPA Travaux d'entretien de l'environnement. Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des compétences qu'elles mobilisent et la finalité visée.

<b>Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences</b>		
<b>Champ de compétences</b>	<b>SPS</b>	<b>Finalités</b>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Echanges en situation de travail avec l'équipe, les clients, le public, les usagers</li> <li>✓ Prévention et information auprès des usagers, du public</li> <li>✓ Accueil du public</li> </ul>	Contribuer au fonctionnement de l'entreprise par la communication interne et externe et à l'information des publics sur les pratiques, gestes et techniques écologiques
<b>Organisation du travail dans une logique de chantier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail</li> <li>✓ Organisation de son travail dans l'espace d'intervention et avec les autres opérateurs de l'équipe</li> <li>✓ Vérification des dispositifs de sécurité, du respect de la réglementation et des normes d'hygiène et sécurité</li> <li>✓ Préparation pour chaque activité des conditions nécessaires à l'enchaînement des tâches</li> <li>✓ Enregistrement des données relatives à l'activité</li> </ul>	Rationaliser ses tâches et atteindre, autant que possible, le résultat recherché en tenant compte des contraintes externes
<b>Réalisation de travaux dans les espaces naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réalisation de travaux de réhabilitation et de restauration de la flore et de la faune</li> <li>✓ Réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement</li> <li>✓ Réalisation de travaux d'entretien et de protection de milieux naturels</li> <li>✓ Surveillance du milieu</li> </ul>	Contribuer à la pérennité, à l'équilibre des écosystèmes et au maintien de la biodiversité par des interventions techniques adaptées
<b>Utilisation et entretien courant des matériels et équipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conduite et manipulation du matériel et des outils nécessaires aux différents travaux</li> <li>✓ Repérage des dysfonctionnements des matériels et outils</li> <li>✓ Vérification des équipements de sécurité et application des règles de sécurité</li> </ul>	Optimiser les travaux prescrits dans le respect de la fragilité des milieux, de la réglementation et de la sécurité

### **3. Les fiches compétences du BEPA Travaux d'entretien de l'environnement**

#### **Champs de compétences du BEPA Travaux d'entretien de l'environnement**

- 1. Communication**
- 2. Organisation du travail dans une logique de chantier**
- 3. Réalisation de travaux dans les espaces naturels**
- 4. Utilisation et entretien courant des matériels et équipements**

Chaque champ de compétences fait l'objet d'une fiche descriptive, reproduite dans les pages suivantes.

## 1. Communication

### Situations professionnelles significatives

- ✓ Echanges en situation de travail avec l'équipe, les clients, le public, les usagers
- ✓ Prévention et information auprès des usagers, du public
- ✓ Accueil du public

### Finalité :

Contribuer au fonctionnement de l'entreprise par la communication interne et externe et à l'information des publics sur les pratiques, gestes et techniques écologiques

### Responsabilité/autonomie :

On attend de l'agent chargé des travaux d'entretien de l'environnement qu'il réagisse de façon appropriée en fonction de ce qu'il reçoit comme information et de ce qu'il observe. Il connaît le périmètre de ses responsabilités et ses marges d'initiative. Il est responsable des informations qu'il communique à l'extérieur sur la structure.

### Environnement de travail :

L'agent travaille dans le cadre d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une association. Dans ce cadre, il est amené à communiquer pour la réalisation de son travail avec son supérieur hiérarchique et les autres salariés. De nombreux travaux s'effectuant dans le cadre d'un chantier, une bonne communication avec ses pairs et les responsables est une garantie de bonne exécution. Il est amené alors à échanger des informations (par écrit ou par oral) sur les modes opératoires, sur l'avancement de ses activités ou pour assurer une bonne articulation et cohérence entre les opérations réalisées par l'équipe de travail. En début de journée les échanges sont principalement orientés autour des consignes de travail alors qu'en fin de journée, il est amené à rendre compte oralement du travail réalisé à son supérieur hiérarchique direct (chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux ou responsable de la structure).

D'autres formes de communication sont plus particulièrement liées à la relation qu'il établit avec les tiers lors de la réalisation du chantier. Ainsi, il est souvent amené à expliquer les interventions techniques qu'il réalise aux clients ou usagers de la structure. Cette information est d'autant plus importante que les techniques utilisées sont méconnues du grand public. Dans les structures publiques ou associatives, il assure l'accueil du public et a un rôle de prévention auprès des usagers qu'il rencontre dans son espace de travail ; il doit pouvoir leur expliquer les comportements respectueux du site à adopter et ceux qui sont à proscrire.

Dans sa communication externe, il est attentif à l'image qu'il donne de la structure. Il doit être attentif à communiquer des informations fiables.

L'agent peut être amené à guider le travail d'ouvriers non qualifiés, de stagiaires ou d'apprentis. Il a alors un rôle de tuteur. Il aura le souci en permanence de communiquer des informations à la personne pour faciliter une bonne compréhension des activités, des consignes de travail et du sens du travail.

S'il travaille dans le cadre d'une structure en réseau avec d'autres structures, il échangera régulièrement avec d'autres collègues de travail dans un but de perfectionnement et de non isolement.

### Indicateurs de réussite :

Pertinence environnementale des informations restituées

Degré de satisfaction des interlocuteurs

Fluidité du discours

Respect des codes de communication

Qualité et fiabilité des informations consignées ou restituées

Propreté et présentation des documents en fonction de leur usage

<b>Savoir-faire de base</b>	
<p>Ecouter l'autre  Restituer une information  Partager ses observations, demander des explications, rechercher des informations complémentaires  Signaler les situations inhabituelles ou les anomalies en fonction de leur gravité estimée  Guider des ouvriers non qualifiés, des apprentis ou des stagiaires le cas échéant  Présenter la structure et sa fonction dans la structure  Transcrire le déroulement de son activité  Accueillir les publics  Expliquer ses activités et le contexte dans lequel elles s'inscrivent  Informers les publics des règles à respecter, des précautions à prendre  Participer à l'animation de manifestations sur le site</p>	
<b>Savoir-faire consolidés par l'expérience</b>	<b>Comportements professionnels</b>
<p>Apporter des réponses concises et pertinentes  Signaler rapidement des anomalies ou des dysfonctionnements observés</p>	<p>Discret, avenant, convivial  Maîtrise de soi  Rigueur  Adaptation  Respect des codes de la communication sociale</p>



## 2. Organisation du travail dans une logique de chantier

### Situations professionnelles significatives

- ✓ Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail
- ✓ Organisation de son travail dans l'espace d'intervention et avec les autres opérateurs de l'équipe
- ✓ Vérification des dispositifs de sécurité, du respect de la réglementation et des normes d'hygiène et sécurité
- ✓ Préparation pour chaque activité des conditions nécessaires à l'enchaînement des tâches
- ✓ Enregistrement des données relatives à l'activité

### Finalité :

Rationaliser ses tâches et atteindre, autant que possible, le résultat recherché en tenant compte des contraintes externes

### Responsabilité/ autonomie :

L'agent chargé des travaux d'entretien de l'environnement est responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés.

Il organise son activité en respectant les consignes données.

En fonction de la capacité d'autonomie appréciée par l'employeur (essentiellement fondée sur la confiance), ces consignes sont données soit pour un jour, soit pour plusieurs jours.

Dans le cas de chantiers nécessitant d'être à plusieurs, sa capacité à s'inscrire dans un travail collectif et coordonné est particulièrement attendue.

En matière de santé et sécurité au travail, l'organisation du travail est l'une des mesures de prévention à la charge de l'employeur. L'agent doit prendre en compte toutes les consignes édictées à cet effet afin de viser à la préservation de sa propre santé, de celles des autres salariés et du public. Il doit en outre tenir compte de toutes les réglementations et des règles de bonnes pratiques visant au respect de l'environnement.

### Environnement de travail :

L'agent travaille dans le cadre d'une entreprise, d'une collectivité territoriale, d'une association.... Il exerce son activité sous l'autorité d'un chef d'équipe, d'un conducteur de travaux ou directement du responsable de la structure.

La délimitation des fonctions exercées par le salarié dépend du type de structure (entreprise, collectivité, association...), de sa taille, du type d'activité, de son niveau de mécanisation...

Pour ses activités quotidiennes, l'agent travaille seul ou en équipe restreinte.

Sur le chantier, il doit faire preuve d'une certaine capacité d'organisation pour enchaîner les différentes activités en cohérence, dans un souci de rentabilité et de sécurité.

L'agent exerce son activité dans des espaces différents en fonction des chantiers à réaliser.

Le travail en milieu isolé peut entraîner des risques spécifiques en terme de sécurité notamment.

De même, la nature des milieux d'intervention est très variable : aquatique, sec, montagnard.... et il convient d'adapter son comportement aux risques spécifiques à chacun de ces milieux.

### Indicateurs de réussite :

Rapidité dans la prise en compte des consignes

Mise en œuvre des procédures et des consignes, adaptation à l'organisation du travail de la structure

Conformité de l'enchaînement des activités aux contraintes et aux objectifs définis pour la période considérée (jour, semaine, mois...)

Etat de propreté et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Respect du temps prévu et de la chronologie des opérations pour la réalisation de la tâche

A plus long terme, confiance accordée par le responsable et augmentation des prises de responsabilité avec le temps et l'expérience

<b>Savoir-faire de base</b>	
<p>Repérer les contraintes et la configuration de l'espace de travail.            Identifier les risques encourus à son poste de travail et en tenir compte dans la préparation de son travail            Ordonner ses activités suivant la logique des travaux et dans le cadre d'une équipe.            Rassembler les matériels , équipements, végétaux nécessaires au déroulement d'un chantier            Remettre en état le chantier et les matériels            Vérifier la mise en sécurité de la zone d'intervention et du matériel utilisé.            Enregistrer les données demandées par la structure</p>	
<b>Savoir-faire consolidés par l'expérience</b>	<b>Comportements professionnels</b>
<p>Anticiper sur le déroulement d'un chantier pour préparer le matériel et les installations et raisonner son intervention pour un résultat optimal            Estimer le temps global nécessaire pour chaque opération</p>	<p>Faire preuve de réactivité            Respecter les horaires et les temps de travaux prévus            Prendre en compte les risques météorologiques</p>

### 3. Réalisation de travaux dans les espaces naturels

#### Situations professionnelles significatives

- ✓ Réalisation de travaux de réhabilitation et de restauration de la flore et de la faune
- ✓ Réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement
- ✓ Réalisation de travaux d'entretien et de protection de milieux naturels
- ✓ Surveillance du milieu

#### Finalité :

Contribuer à la pérennité, à l'équilibre des écosystèmes et au maintien de la biodiversité par des interventions techniques adaptées.

#### Responsabilité / autonomie :

L'agent chargé des travaux d'entretien de l'environnement assure les travaux sur la base des consignes d'un chef d'équipe, d'un conducteur de travaux ou directement du chef d'entreprise. En cours de réalisation il doit assurer, le plus souvent en autonomie, la cohérence et la complémentarité de ses activités dans un souci d'efficacité et de sécurité.

L'agent ne décide pas du moment et de la nature des interventions.

Il peut être seul pour effectuer les interventions, son autonomie est alors plus grande.

Compte-tenu de sa présence sur le terrain, l'agent a un rôle important dans l'observation et la surveillance de l'environnement ou de l'espace dans lequel il intervient. Il doit être attentif à toute évolution (dégradation, disparition d'une espèce ou au contraire prolifération, invasion...) et en faire part au responsable.

#### Environnement de travail :

Son travail s'inscrit dans une gestion environnementale globale assurant la préservation et la restauration des écosystèmes (Espèces animales, végétales et espaces)

Il doit en permanence s'adapter à son milieu d'intervention.

Il assure, le plus souvent, des activités de plein air soumises aux aléas climatiques et à la saisonnalité de certaines opérations.

Il travaille le plus souvent en équipe restreinte, voire seul.

L'agent doit respecter les règles de sécurité et la législation en vigueur.

Il peut être amené à travailler sur le vivant (espèces animales, végétales), sur de l'aménagement, de la réalisation d'ouvrages utilisant des matériaux inertes...

En fonction des structures, le travail peut être très spécialisé ou au contraire nécessiter une plus grande polyvalence (Préparation du sol, intervention sur la végétation, sur les populations animales, travail du bois, maçonnerie...).

#### Indicateurs de réussite :

Respect des consignes

Adaptation des techniques aux spécificités des milieux (espaces, espèces)

Respect de la biodiversité

Absence de dégradations

Précision des mesures

Précision des gestes

Détection des dégradations,

Pertinence des observations sur l'évolution des milieux

Propreté du chantier

## Savoir-faire

Lire un plan  
 Effectuer des tournées d'observation  
 Réaliser des comptages, des prélèvements  
 Assurer des opérations de suivi et de régulation de la faune  
 Réaliser des travaux d'aménagement pour la faune : passage à gibier, frayères, nichoirs, garennes artificielles, passe à poissons, caches piscicoles, zones tampons, zones de refuges de la faune, zone de compensation écologique etc.  
 Repérer et relever les dysfonctionnements et dégradations  
 Repérer une situation critique  
 Installer des équipements, petits ouvrages : mobiliers, clôtures, ...  
 Réparer des équipements, mobiliers, ouvrages en bois  
 Entretenir des voies de circulation internes au site  
 Débroussailler, faucher, gyrobroyer  
 Réaliser des travaux sur la strate arborescente (petit abattage, taille, élagage)  
 Réaliser des plantations végétales  
 Réaliser des travaux d'aménagement du sol (étrépage, terrassement, trame verte....)  
 Réaliser les travaux spécifiques de restauration et d'entretien de milieux particuliers (pelouses calcaires, roselières, tourbières, lits de rivière, coupures vertes...)  
 Réaliser des travaux de petite maçonnerie utilisant les matériaux naturels disponibles ou des matériaux artificiels (ganivelles, murets de pierres sèches...)  
 Trier, enlever et composter les déchets verts  
 Identifier les risques encourus pendant les activités

### Savoir-faire consolidés par l'expérience

Prendre l'initiative de l'intervention à réaliser au vu des observations effectuées  
 Apprécier l'état du terrain et adapter son intervention en conséquence.  
 Maîtriser les gestes professionnels avec une rapidité et une régularité d'exécution  
 Réaliser la totalité des interventions techniques en autonomie  
 Adapter sa conduite de travail en fonction des contraintes du milieu pour limiter les risques et dégradations sur l'environnement

### Comportements professionnels

Veiller à la précision et au soin des gestes  
 Appliquer constamment les principes de précaution, de respect de soi et des autres, et du matériel pendant son travail  
 Adopter en permanence des gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir  
 Faire preuve de rigueur dans les contrôles et les mesures, comptages  
 Prendre le temps de l'observation  
 Auto-évaluer les résultats de son travail

## 4. Utilisation et entretien courant des matériels et équipements

### Situations professionnelles significatives

- ✓ Conduite et manipulation du matériel et des outils nécessaires aux différents travaux
- ✓ Repérage des dysfonctionnements des matériels et outils
- ✓ Vérification des équipements de sécurité et application des règles de sécurité

### Finalité :

Optimiser les travaux prescrits dans le respect de la fragilité des milieux, de la réglementation et de la sécurité

### Responsabilité / autonomie :

En préalable à toute utilisation d'engins et matériels, l'agent chargé des travaux d'entretien de l'environnement doit évaluer les facteurs de risques générés par leur conduite et leur utilisation et respecter les règles de sécurité. Il travaille le plus souvent sous l'autorité d'un chef d'équipe, mais il possède un degré d'autonomie important dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Cette autonomie est principalement liée à ses compétences dans le domaine de la mécanique, mais aussi à des situations de travail où il peut fréquemment se retrouver seul et isolé.

Il veille à sa propre sécurité, à celle des personnes travaillant avec lui ainsi qu'à celle des biens, équipements et installations présents sur le chantier. Il veille à ne pas mettre en danger des personnes extérieures au chantier.

Il a la responsabilité du contrôle et de l'entretien quotidien de son engin et/ou matériel et peut, suivant les engins et les types de structures, assurer la maintenance de 1er niveau.

### Environnement de travail :

Le travail en milieu isolé peut entraîner des risques spécifiques en terme de sécurité notamment.

De même, la nature des milieux d'intervention est très variable : aquatique, sec, montagnard... et il convient d'adapter son comportement aux risques spécifiques à chacun de ces milieux.

Selon les besoins de la structure et les exigences du chantier et après avoir obtenu l'autorisation de conduite, l'agent conduit et/ou utilise différents matériels et engins :

- mini-tracteur avec des outils portés ou semi portés (benne, rotavator, gyrobroyeur...);
- mini-chargeur : charger des matériaux, étréper, niveler,

Il utilise et/ou conduit ces matériels et engins seul mais son activité est intégrée au sein d'une équipe.

Il peut être amené à travailler à l'atelier où il assure le contrôle et/ou la maintenance de 1er niveau des matériels et/ou engins utilisés.

Il doit pouvoir utiliser en sécurité les matériels électro-portatifs les plus courants (perceuse, visseuse, ponceuse...).

Il peut être amené à utiliser des outils spécifiques de comptage, radio-pistage...

### Indicateurs de réussite :

Pertinence du choix des outils et matériels utilisés, notamment en fonction de la fragilité du milieu

Utilisation des carburants et lubrifiants appropriés

Adaptation du régime du moteur de l'engin et de la vitesse d'avancement

Utilisation des équipements de protection individuels (EPI) et des équipements de protections réglementaires pour les matériels

Régularité du travail, respect des consignes et du temps

Respect de la sécurité, des consignes d'utilisation des matériels, du code de la route...

<b>Savoir-faire</b>	
<p>Charger et décharger le matériel en sécurité            Atteler le matériel (mise en place de la prise de force, vérification des protections et branchements électriques et hydrauliques)            Vérifier le Poids Total Roulant Autorisé            Conduire un mini tracteur avec des outils portés ou semi portés (benne, rotavator, gyrobroyeur)            Utiliser un mini-chargeur : charger de la terre ou des matériaux, étréper, niveler...            Utiliser une mini-chargeuse-pelleteuse            Vérifier la mise en sécurité des matériels et installations            Préparer les mélanges nécessaires au fonctionnement des moteurs thermiques            Appliquer constamment les principes de prudence, de respect de soi et des autres, et du matériel pendant son travail</p>	
<b>Savoir-faire consolidés par l'expérience</b>	<b>Comportements professionnels</b>
<p>Manier les engins avec habileté et sûreté dans les situations difficiles            Apprécier la globalité du chantier pour adapter son intervention            Diagnostiquer les pannes et les dysfonctionnements les plus courants et /ou réparer en autonomie            Anticiper les pannes et repérer les dysfonctionnements (au bruit, à la vue...)</p>	<p>Respect de la fragilité des milieux            Vigilance permanente aux règles de sécurité et de prévention des risques professionnels            Rigueur dans les vérifications et les contrôles du matériel            Rigueur et méthode dans le travail demandé et dans le respect des consignes</p>

## Annexe 1 : Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

*Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences.*

*Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel<sup>3</sup> expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.*

<b>Fiche relative à [un champ de compétences donné]</b>	
<p>Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative</p>	
<p><b>Situations professionnelles significatives</b></p>	<p>Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail</p> <p>Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.</p> <p><b>Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglage des paramètres avant démarrage</li> <li>- Ajustement des activités en cours de travaux</li> </ul>
<p><b>Finalité :</b></p> <p>Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.</p> <p><b>Exemple :</b> Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation</p>	
<p><b>Responsabilité / autonomie :</b></p> <p>Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).</p> <p>Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.</p> <p>Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.</p>	
<p><b>Environnement de travail :</b></p> <p>Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail</p> <p><b>Exemples :</b> travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...)</p>	

<sup>3</sup> Le terme « professionnel » est employé dans ce contexte pour désigner un titulaire de l'emploi visé par le diplôme.

**Indicateurs de réussite :**

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

**Exemples :**

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

*Les rubriques suivantes présentent les « ressources » : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.*

*Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.*

Savoir-faire	Savoirs identifiés par les professionnels
<p>Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.</p> <p><b>Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les risques encourus à son poste de travail</li> <li>- assurer la maintenance et l'entretien du matériel</li> <li>- enregistrer les données liées à la conduite de la production</li> <li>- prendre en compte les conditions météorologiques</li> <li>- effectuer un traitement phytosanitaire</li> <li>- effectuer le réglage des machines...</li> </ul>	<p>La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.</p> <p>Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.</p>
Savoir-faire consolidés par l'expérience	Comportements professionnels
<p>Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.</p> <p>Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.</p> <p><b>Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits</li> <li>- anticiper les accidents de fabrication</li> <li>- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel</li> <li>- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...</li> </ul>	<p>Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.</p> <p><b>Attention :</b> cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAP.</p> <p>Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.</p> <p><b>Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller en permanence à la sécurité</li> <li>- être attentif aux souhaits des clients</li> <li>- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process</li> <li>- veiller au respect des délais...</li> </ul>



## **Annexe 2 : Textes réglementaires, autres références et liste des BEPA du champ professionnel « nature – jardin – paysage – forêt »**

⇒ Décret n° 2009-1007 du 24 Août 2009 portant règlement général du brevet d'études professionnelles agricoles.

⇒ Arrêté du 17 Juillet 2009 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles spécialité Travaux d'entretien de l'environnement.

⇒ NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2009-2100 – Date : 01 Octobre 2009

Modalités de mise en œuvre des contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs de l'épreuve E1 du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles rénové accessible en cours de cursus du baccalauréat professionnel, pour les candidats ayant accès aux épreuves organisées selon la modalité du contrôle en cours de formation.

⇒ NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2009-2014 du 12 Novembre 2009

Modalités de mise en œuvre des contrôles en cours de formation (CCF) constitutifs des épreuves E2 et E3 des spécialités du champ professionnel « aménagement » du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles accessible en cours de cursus du baccalauréat professionnel, pour les candidats ayant accès aux épreuves organisées selon la modalité du contrôle en cours de formation.

⇒ NOTE DE SERVICE DGER/POFE/N2007-2127 du 9 octobre 2007. Modalités d'attribution d'une attestation valant CACES aux élèves, stagiaires et apprentis de l'enseignement agricole.

⇒ CIRCULAIRE DGER/POFE/N2008-2003 du 23 Janvier 2008. Recommandations pédagogiques concernant le renforcement de l'enseignement relatif aux produits phytosanitaires, notamment en matière de préservation de la santé et de l'environnement.

⇒ Références des B2i Collège et Lycée (cf. capacité C 4 du référentiel de certification : Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable).

<http://www.b2i.education.fr/index.php>

⇒ Prévention des risques professionnels : la réglementation évolue en permanence. On se référera actuellement au code du travail, partie réglementaire, livre deuxième, réglementation du travail, titre III hygiène, sécurité, conditions de travail, chapitre III sécurité. Pour suivre les évolutions, notamment réglementaires, on peut consulter le site de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

<http://www.inrs.fr/>

⇒ NOTE DE SERVICE DGFAR/SDTE/N2007-5028 du 23 août 2007 : Accidents du travail liés aux travaux réalisés dans ou sur les arbres (exclusion faite des travaux concernant les arbres forestiers).

### **Autres BEPA du champ professionnel**

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité Travaux paysagers

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité Travaux forestiers